

# CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 1er MARS 2016

Président : M. Eric Striberni

Secrétaire : Mme Marlyse Berlie

### **1. Appel**

Conseillers/ères convoqués :	32
présents :	20
excusés :	10
absents non excusés :	2

Le Président ouvre la séance à 19h30 et salue MM. François Debluë et Patrick Freudiger, représentants du Conseil Régional, ainsi que la journaliste du journal de la Côte. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour, soit :

1. Appel
2. PV de la séance du 8 décembre 2015
3. Préavis municipal n° 01/2016  
Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon
4. Préavis municipal n° 02/2016  
Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)
5. Préavis municipal n° 03/2016  
Fusion ASPAIRE-ARAERE
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **2. PV de la séance du 8 décembre 2015**

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 8 décembre 2015 est accepté à l'unanimité.

### **3. Préavis municipal n° 01/2016**

#### **Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon**

Le Conseil régional du District de Nyon existe depuis 11 ans et réunit 44 communes du district. L'association a pour but de fédérer les collectivités publiques et les partenaires autour des enjeux et projets s'inscrivant dans la politique régionale durable.

Une modification de ses statuts est devenue nécessaire afin de clarifier les buts de l'association et les moyens d'y aboutir. Pour cela, une révision a été lancée depuis l'année 2013 et a impliqué toutes les communes concernées.

Le CODIR a étudié un certain nombre de modifications et a mis en consultation un avant-projet du 1<sup>er</sup> avril au 10 juillet 2015. La commission ad'hoc formée à Bursins et la Municipalité ont fait part de leurs remarques au CODIR le 9 juin 2015. 38 communes membres (sur 44) en ont fait de même et, suite à cela, le CODIR a présenté des nouveaux statuts au conseil intercommunal du Conseil régional qui les a largement approuvés le 24 septembre 2015.

La conclusion de la commission ad hoc du Conseil intercommunal concernant cette révision statutaire est : «La révision de nos statuts, associée au nouveau dispositif de financement des projets régionaux, devrait permettre de donner un nouveau souffle à la Région».

M. Raymond Sauteur, membre de la commission règlements et statuts, commente le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Cet objet est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis municipal n° 02/2016**

##### **Disposition d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)**

C'est en juin 2010 qu'a été présenté au Conseil intercommunal le PIR (Plan d'Investissement Régional). Fin 2013, malgré une forte majorité (34 sur 44 membres), ce plan d'investissement n'a pas été accepté (pour mémoire Bursins l'avait accepté lors du conseil du 25 juin 2013).

Une commission régionale a été créée en décembre 2013 pour réfléchir à un nouveau projet (DISREN), commission composée des représentants des communes ayant approuvé et refusé le PIR.

Le DISREN tel que proposé met en évidence le rôle du Conseil régional et sa capacité à accompagner les projets, ainsi qu'à lever des fonds tiers.

Chaque commune n'a pas à elle seule la capacité de résoudre toutes les questions liées au développement régional. Les investissements proposés permettent aussi la promotion d'un savoir-faire régional. La mise en commun des projets permet une meilleure lisibilité par rapport à l'obtention de subsides cantonaux et fédéraux.

En conclusion, le nouveau dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) propose une démarche qui tient compte des réflexions menées par la commission chargée des investissements régionaux, de l'écoute des communes et de l'expérience propre au CoDir dans la conduite des projets régionaux. Ce nouveau concept renforce le rôle des communes.

Le présent dispositif (DISREN) propose une première phase expérimentale de 3 ans et demi. Il appartiendra aux autorités de la prochaine législature de tirer les enseignements de l'expérience et de proposer ce concept le cas échéant modifié pour une nouvelle période de 5 ans.

Mme Anne Guisolan, présidente de la commission règlements et statuts, commente le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Mme Marinella Page, présidente de la commission des finances, commente le rapport qui, en conclusion propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. M. Jean-Jacques Hauswirth pose 2 questions :

1. Est-ce que la municipalité a dans ses tiroirs un projet qui pourrait entrer dans le cadre de ce dispositif d'investissement ? Réponse du syndic : pour le moment, il n'y a pas de projet.
2. Est-ce que la municipalité envisage d'augmenter les impôts pour pouvoir payer l'équivalent du point d'impôt que nous devrions régler au cas où nous ferions partie de ce dispositif ? Non répond le syndic et Mme Marinella Page de préciser que nous n'allons pas payer chaque année un point d'impôt, mais seulement sur des projets en cours. C'est à ce moment-là qu'une facture sera envoyée à la commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les représentants du Conseil régional de s'être déplacés et passe au vote à main levée. Cet objet est accepté à l'unanimité.

#### **5. Préavis municipal n° 03/2016**

##### **Fusion de l'ASPAIRE-ARAERE**

Ce présent préavis a pour but de finaliser la fusion de l'Aspaire (Association scolaire et parascolaire de Rolle et environs) avec l'Araere (Association régionale pour l'accueil de jour des enfants de Rolle et environs) et de créer l'association «Enfance et Jeunesse», association intercommunale pour l'enfance et la jeunesse.

Les 11 communes faisant partie de l'Aspaire ont approuvé à la fin de l'année 2015 le principe de fusion et sortie du but optionnel de l'ARAS (sortie effective au 31 décembre 2016).

La commune de St-Oyens, membre de l'Aspaire, mais pas de l'Araere (elle n'est donc pas concernée par l'accueil de jour) démissionnera en fin de législature pour conclure ensuite un contrat de droit administratif avec la nouvelle entité pour la prise en charge des élèves du secondaire issus de sa commune.

Lors du conseil intercommunal du 18 février 2016 de l'Aspaire, la fusion, le changement de nom (Enfance et Jeunesse), la modification des statuts et le principe de contrat avec St-Oyens ont été acceptés à l'unanimité moins 2 abstentions (commune de St-Oyens).

Dès lors, pour entériner la fusion et ses modalités, il est nécessaire que chaque commune vote le préavis tel que présenté. Les statuts tels que proposés ne peuvent pas être amendés et doivent être approuvés par les 2/3 des communes membres pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, après ratification par le conseil d'Etat.

Mme Anne Guisolan, présidente de la commission règlements et statuts, commente le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. Cet objet est accepté à l'unanimité.

## **6. Communications de la Municipalité**

Le Syndic remercie le Bureau pour son travail et son efficacité lors des votations fédérales et les élections communales du 28 février 2016.

D'autre part, il informe le conseil que la commune a vendu au SIDERE environ 2'000 m<sup>2</sup> de terrain (au Nord-Ouest de l'ancien réservoir) à CHF 49.-/m<sup>2</sup> pour construire un nouveau réservoir qui desservira l'Ouest rollois. M. Francis Mondoux, municipal du service des eaux, donne des renseignements sur les travaux en cours et à venir. Ceux concernant le réservoir devraient être terminés cet automne. A ce sujet, une séance d'information aura lieu le 10 mars 2016 à 20h.

Mme Marie-Claire Conod Martinez nous donne des nouvelles de l'Aspaire :

- le bâtiment D du Martinet sera inauguré en avril prochain,
- la construction du collège de Gilly débutera le 1<sup>er</sup> avril 2016 et devrait être prêt pour la rentrée de 2017,
- la construction de la cantine (bâtiment E) a débuté le 18 janvier dernier et sera prête pour octobre 2016,
- la nouvelle bibliothèque connaît un vif succès ; elle est gratuite pour les habitants des communes membres de l'Aspaire,
- dans le cadre de la fusion Aspaire/Araere, une directrice a été engagée à 100% pour gérer la nouvelle association et elle entrera en fonction le 15 avril 2016.

## **7. Communications du Bureau**

Les inscriptions concernant les suppléants du conseil communal pour la législature 2016-2021 sont ouvertes : 7 personnes sont recherchées. Election le 17 avril 2016, en même temps que celle du syndic. Cependant, si il y a juste 7 suppléants présentés, l'élection sera tacite. Il en est de même pour l'élection du syndic. Une secrétaire du conseil est également recherchée. L'assermentation des autorités aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2016 par Mme la Préfète, Chantal Turin. Le Président remercie vivement les commissions qui ont travaillé pour ce conseil, particulièrement la commission règlements et statuts.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Cédric Chabloz demande où et à quelle heure a lieu la séance d'information du 10 mars 2016 : à 20h. au foyer et à quelle heure l'assermentation des autorités le 1<sup>er</sup> juin prochain : 19h. A ce sujet, le Président suggère que le nouveau conseil se réunisse avant l'assermentation pour répartir les conseillers dans les différentes commissions. Un courrier sera envoyé aux conseillers.

Anne Guisolan demande que le nombre de membres de la commission règlements et statuts soit porté à cinq. D'autre part, elle demande aussi que le SIDERE envoie ses factures plus tôt dans l'année. Selon M. Francis Mondoux, le retard est dû aux problèmes rencontrés avec les sous-compteurs, mais cela sera réglé pour 2016.

M. Roland Haenni demande que le trou en formation à l'entrée du chemin des Jardins soit comblé. La municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h10.

Bursins, le 1<sup>er</sup> mars 2016

le Président :



la secrétaire :